

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MORLAIX

ALLEE POAN BEN
CS 97103 29671 MORLAIX CEDEX
INTRA COMMUNAUTAIRE : FR96334346806
3614 3617 INFOGREFFE - WWW.INFOGREFFE.FR
TEL 02.98.62.14.37

GROUPE TELEGRAMME
7 VOIE D'ACCES AU PORT
29600 MORLAIX

V/REF :

N/REF : 2007 B 85 / 2007-R-11

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MORLAIX certifie qu'il a reçu le 25/04/2007,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE MORLAIX en date du 25/04/2007
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

GROUPE TELEGRAMME
Société par actions simplifiée
7 VOIE D'ACCES AU PORT
29600 MORLAIX

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-R-11 le 25/04/2007

R.C.S. MORLAIX 487 661 654 (2007 B 85)

Fait à MORLAIX le 25/04/2007,

Le Greffier



ORDONNANCE

Nous, **MERCIER**, Président du Tribunal de Commerce de MORLAIX, vu la requête de la Société Groupe TELEGRAMME, SAS au capital de 8.940.480 €, dont le siège social est 7 Voie d'Accès au Port 29600 MORLAIX, immatriculée au RCS MORLAIX sous le numéro 487 661 654,

Représentée par Me Gilles CAROFF, Avocat au Barreau de MORLAIX,

Vu les articles L 225-8 et L 225-12 du Code de Commerce,

Désignons : *Yannick Pierre Cosquer Commissaire aux Comptes*
6 rue des Clôtures
22099 Saint Briac

Comme Commissaire aux Apports et aux Avantages Particuliers, avec pour missions :

- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à la Société Groupe TELEGRAMME SAS ;
- d'apprécier la consistance des avantages particuliers à consentir dans le cadre de l'augmentation de capital par apports en nature d'actions de la Société Anonyme LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST pouvant prétendre à un dividende majoré.

D'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires qui sera à déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de MORLAIX dans le délai fixé par la loi et mis à la disposition des associés.

Fait à MORLAIX

Le 25/04/07

Yannick Pierre

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MORLAIX
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE
AUX APPORTS ET AUX AVANTAGES PARTICULIERS**

A la requête de :

La Société Groupe TELEGRAMME, SAS au capital de 8.940.480 €, dont le siège est 7 Voie d'Accès au Port 29600 MORLAIX, immatriculée au RCS MORLAIX sous le numéro 487 661 654, représentée par son Président, Monsieur Edouard COUDURIER, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- activité : holding
- chiffre d'affaires : 0
- capitaux propres : 8.940.480 €

Ayant pour Avocat :

Maître Philippe SOLAL
Avocat au Barreau de PARIS
9 avenue Franco Russe 75007 PARIS

Substitué par :

Maître Gilles CAROFF
Avocat au Barreau de MORLAIX
51 rue A. de Guernisac 29600 MORLAIX

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIVIT :

La Société Groupe TELEGRAMME a la possibilité, conformément à son objet social qui est la prise de participation dans d'autres sociétés, d'accroître sa participation dans la Société LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST, Société Anonyme au capital de 286.553 €, dont le siège social est 7 voie d'Accès au Port 29600 MORLAIX, immatriculée au Registre du Commerce de MORLAIX sous le n° 925.750.325.

Cette opération pourrait s'effectuer par voie d'apports en nature de titres représentatifs du capital de cette Société LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST.

Augmentation de capital en nature

Dans ce cadre, la SAS Groupe TELEGRAMME envisage d'augmenter son capital par voie d'apports en nature de 19.709 actions de la Société Anonyme LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST, au capital de 286.553 €, dont le siège social est 7 voie d'Accès au Port 29600 MORLAIX, immatriculée au Registre du Commerce de MORLAIX sous le n° 925.750.325.

Cet apport peut être évalué globalement à environ 4.533.070 € sous réserve des vérifications prévues par la loi.

Création d'actions de préférence

Une partie des actions de la Société Anonyme LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST devant être apportées étant des actions de préférence privées du droit de vote mais donnant droit à un dividende majoré, il convient d'attribuer à leurs apporteurs, dans la SAS Groupe TELEGRAMME des actions d'une telle catégorie.

En conséquence, la soussignée a l'honneur de vous demander, compte tenu du lien étroit entre ces différentes opérations, de bien vouloir en application des dispositions des articles L 225-8 et L 225-12 du Code de Commerce, désigner un même Commissaire ayant pour missions :

- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à la Société Groupe TELEGRAMME ;
- d'apprécier la consistance des avantages particuliers à consentir dans le cadre de l'augmentation de capital par apports en nature d'actions de la Société Anonyme LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST pouvant prétendre à un dividende majoré.

A cet égard, la requérante a l'honneur de vous demander respectueusement qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner M. Pierre COSQUER, Commissaire aux Comptes, 6 rue des Clôtures 22099 SAINT BRIEUC.

A l'égard duquel n'existe aucune des incompatibilités prévues par la réglementation en vigueur et qui, compte tenu de sa longue pratique des audits d'évaluation, lui paraît répondre aux missions ci-avant définies.

Fait à MORLAIX

Le 12 avril 2007

G. CAROFF



CHAPEL - CAROFF
CADRAN
AVOCATS

51, rue Ange de Guémisac
29202 MORLAIX - Tél 98.88.00.73